



République de Poséidon

Décret Officiel N° 2025/025

Objet : Désignation du vaisseau amiral et institution des Navires Sentinelle

Article 1 – Vaisseau Amiral de la République

Le navire R.P.S. Trident d'Or est officiellement désigné comme vaisseau amiral de la République de Poséidon.

Fonctions :

Représentation d'État sur les mers et dans les ports internationaux.

Missions diplomatiques de haut niveau.

Organisation de cérémonies officielles en mer.

Accueil et réception de délégations internationales.

Statut :

Le R.P.S. Trident d'Or est reconnu comme navire souverain et porte les insignes officiels de la République de Poséidon. À ce titre, il bénéficie des prérogatives liées à l'immunité diplomatique en vertu du droit international maritime.

## Article 2 – Navires Sentinelle

Il est institué une flotte de Navires Sentinelle chargée de la protection, de la surveillance et de l'escorte permanente du vaisseau amiral ainsi que d'autres missions de sécurité maritime au service de l'État.

Liste des Navires Sentinelle :

R.P.S. Sentinelle Alpha

R.P.S. Sentinelle Beta

R.P.S. Sentinelle Gamma

R.P.S. Sentinelle Delta

R.P.S. Sentinelle Epsilon

R.P.S. Sentinelle Omega

Ces navires agissent sous l'autorité directe du Haut Commandement Maritime de la République de Poséidon et sont placés en alerte permanente.

Fait à Wellington, le 23 mai 2025

Par ordre du Conseil Souverain

Le Souverain de la République de Poséidon